



BREZAC

FORMATION F4-T2 **NIVEAU 1 ET / OU NIVEAU 2**

PROGRAMME DES FORMATIONS F4T2 :

- Accueil des stagiaires
- Présentation des formateurs et des stagiaires
- Programme de la formation
- Réglementation aux produits explosifs, au stockage, au transport et assurance et responsabilité civile
- Responsabilités : artificier / organisateur
- Gestion des déchets pyrotechniques...
- Agrément, étiquette, Marquage « CE »
- Phénomènes pyrotechniques
- Compositions pyrotechniques
- Classement et modalités au transport
- Stockage pyrotechnique
- Assurance en responsabilité civile
- Les différents produits pyrotechniques
- Présentation des dangers des produits pyrotechniques
- Mise en liaison des produits
- Définition « Spectacle Pyrotechnique »
- Dossier préfectoral
- Schéma de mise en œuvre et dispositions à limiter les risques.
- Moyens de sécurité et d'intervention
- Calcul des distances de sécurité
- Mise en œuvre des produits pyrotechniques Accessoires de tir (mortiers, régie de tir.....)
- Étude de cas : implantation d'un feu, distance de sécurité et fixation, répartition des rôles
- Branchements électriques.
- Système de tir
- Préparation, sur plan, d'un spectacle pyrotechnique
- Mise en œuvre d'un spectacle pyrotechnique
- Spectacle sur scène, étude de cas
- Accidentologie
- Formation incendie
- Synthèse des différents points
- Examen en 2 parties :
 - 1- Théorie avec QCM
 - 2- Pratique avec Carnet évaluationLa moyenne générale devra être supérieure à 12/20 pour valider la formation
Présence de questions éliminatoires
- Correction de l'examen
- Bilan

490€ TTC*

F4T2 Niveau 1 :

2 Jours de formation en présentiel (16H)

*hors repas et hébergement) (inclut le guide pratique de l'artificier édité par la SFEPA

980€ TTC*

F4T2 Niveau 1 et 2 :

5 jours de formation (35h)
– 3 jours en distanciel (24h)
et 2 jours en présentiel (11h)
ou 5 jours en présentiel.

*hors repas et hébergement) (inclut le guide pratique de l'artificier édité par la SFEPA

500€ TTC*

F4T2 Niveau 2 :

3 jours de formation (19h)
– 1 jour en distanciel (8H) et
2 jours en présentiel (11H) ou
3 jours en présentiel.

*hors repas et hébergement) (inclut le guide pratique de l'artificier édité par la SFEPA

Objectif de la formation :

Connaître la réglementation en vigueur dans le domaine des produits pyrotechniques (Catégories, agrément, transport, stockage...) Maîtriser les différents types de produits pyrotechniques et leurs accessoires. Acquérir les compétences techniques nécessaires pour la mise œuvre et le tir d'un spectacle pyrotechnique dans les conditions optimales de sécurité.

Conditions d'accès et d'inscription :

Accessible à toute personne majeure maîtrisant la langue française et fournissant un extrait de casier judiciaire vierge (volet3).

Nos locaux sont adaptés pour vous accueillir. Merci de prendre contact avec nous pour toutes adaptations.

Le certificat de qualification F4-T2 pour qui ?

> Le Niveau 1 autorise : Les opérations de montage, tir d'artifices classés F4 ou T2 (à l'exclusion des artifices nautiques) ne dépassant pas 500gr de matière par produit, d'articles tirés par un mortier < à 105mm et d'un angle inférieur à 30°.

> Le Niveau 2 autorise : La mise en œuvre de toutes les catégories d'articles pyrotechniques

FORMATION F4-T2 NIVEAU 1 ET / OU NIVEAU 2

DEMARCHES PREFECTORALES OBLIGATOIRES

Avant l'entrée en formation

Autorisation individuelle d'entrée en formation :

Tout candidat doit présenter une autorisation individuelle délivrée par la préfecture de son domicile, service de délivrance des certificats de qualification pour les artifices des catégories F4-T2.

Cette autorisation individuelle est valable 1 an et devra impérativement nous être communiquée avant le début de la formation. Le dossier devra être envoyé 2 mois avant l'inscription à l'examen afin que l'enquête puis la prise de l'arrêté soient réalisées.

A l'issue de la formation

Les demandes de certificat de qualification et d'agrément préfectoral doivent être effectuées conjointement auprès de la Préfecture du domicile du stagiaire

Certificat de qualification :

Le Certificat de Qualification F4-T2 est délivré par la Préfecture du domicile du demandeur, sur présentation des pièces suivantes :

> Pour le Niveau 1 :

- Une attestation de fin de stage Niveau 1, datant de moins de 5 ans,
- Une attestation de réussite à l'évaluation Niveau 1, datant de moins de 5 ans,
- La preuve de la participation au montage ou au tir de 3 spectacles pyrotechniques composés, d'articles pyrotechniques classés dans les catégories 4 ou T2, sur une période maximale de 5 ans.

Le Niveau 1 est renouvelable tous les 5 ans en Préfecture, sous réserve de justifier de la participation au montage ou au tir de 3 spectacles pyrotechniques composés d'articles pyrotechniques classés dans les catégories 4 ou T2, sur une période maximale de 5 ans

> Pour le Niveau 2 :

- Un certificat de qualification Niveau 1 datant de plus de 1 an
- Une attestation de fin de stage Niveau 2, datant de moins de 5 ans
- Une attestation de réussite à l'évaluation Niveau 2, datant de moins de 5 ans
- La preuve de la participation au montage ou au tir de 3 spectacles pyrotechniques composés, d'articles pyrotechniques classés dans les catégories 4 ou T2, sur une période maximale de 2 ans.

Le Niveau 2 est renouvelable tous les 2 ans en préfecture sous réserve de justifier de la participation au montage ou au tir de 3 spectacles pyrotechniques composés d'articles pyrotechniques classés dans les catégories 4 ou T2, sur une période de 2 ans.

Agrément préfectoral :

L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans par le préfet du département, après enquête administrative prévue aux articles L. 114-1 et R. 114-5 du code de la sécurité intérieure. Il est refusé ou retiré lorsque l'enquête diligentée par le préfet révèle que le demandeur a un comportement incompatible avec la détention et l'usage d'articles pyrotechniques dangereux. Cet agrément est délivré par la préfecture du domicile du demandeur.